

FORUM DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DE HAUTE-SAVOIE

6 novembre 2015

Point info 4: Les fonds européens 2014-
2020: comment accompagner les
collectivités dans leur projet?



Contexte

Les responsabilités de la Région Rhône Alpes dans la gestion des fonds européens 2014-2020

Les Régions sont autorité de gestion des fonds FEDER et FEADER et d'une partie des fonds FSE (volet « Formation »).

- L'Etat continue de gérer un PO National FSE pour l'Emploi et l'Inclusion (2.9 Mds €) et un PO National Initiative pour l'Emploi des Jeunes (620M€)

La Région Rhône-Alpes est autorité de gestion de 4 programmes:

- PO régional (PO FEDER/FSE) – 509.4M€
- POP Rhône Saône- 33M €
- INTERREG ALCOTRA France Italie-300M€
- Programme de Développement Rural (PDR)- 1.059Mds €

Elle est impliquée dans des programmes Inter-régionaux et transfrontaliers(INTERREG)



Contexte

Quelques chiffres FEDER et FSE

Budget européen: 325 Mds € pour la politique de cohésion 2014-2020

Enveloppes nationales FEDER et FSE : 15,568 Mds€

-> FSE : 6.027 Mds € dont 620 M€ pou l'IEJ + le PO d'assistance technique FSE. 41.7% de la politique de cohésion attribuée à la France

Enveloppes régionales: 509,4 M€ dont 364.1M€ de FEDER et 145.3 M€ de FSE régional

Auxquels s'ajoutent le programme de développement régional (FEADER), les programmes interrégionaux (massifs et fleuves) et des programmes de la coopération territoriale (Interreg)

Ex : POP Rhône Saône 33 M€, Alcotra 300 M€

Rhône-Alpes bénéficiera pour 2014-2020 de près de 1.2 milliards d'€

1. Le PO FEDER/FSE 2014-2020

« 4 » priorités retenues pour l'intervention des fonds en Rhône-Alpes (délibération du 11 juillet 2014)

- Le soutien à une politique de recherche et d'innovation (sous toutes ses formes)
- Le soutien à l'emploi durable et au développement économique de Rhône-Alpes dans un contexte de crise profonde de l'Europe
- Le soutien à la transition énergétique, à la protection et à la valorisation de l'environnement
- La préservation des équilibres et solidarités territoriales



RDT, innovation (OT 1) - 99 M

Accessibilité, utilisation et qualité des TIC (OT 2)- 48 M €

Compétitivité des PME (OT 3) - 60 M €

Économie à faible émission CO2 - 97 M €

Protection de l'environnement et utilisation durable des ressources-
49 M€

Favoriser l'emploi et la main d'œuvre- 32M€

Investissements dans les compétences, l'éducation, la formation tout
au long de la vie- 108M€

Axe 1:
207 M € /
FEDER

Axe 2
146 M € /
FEDER

Axe 3
32 M € / FSE

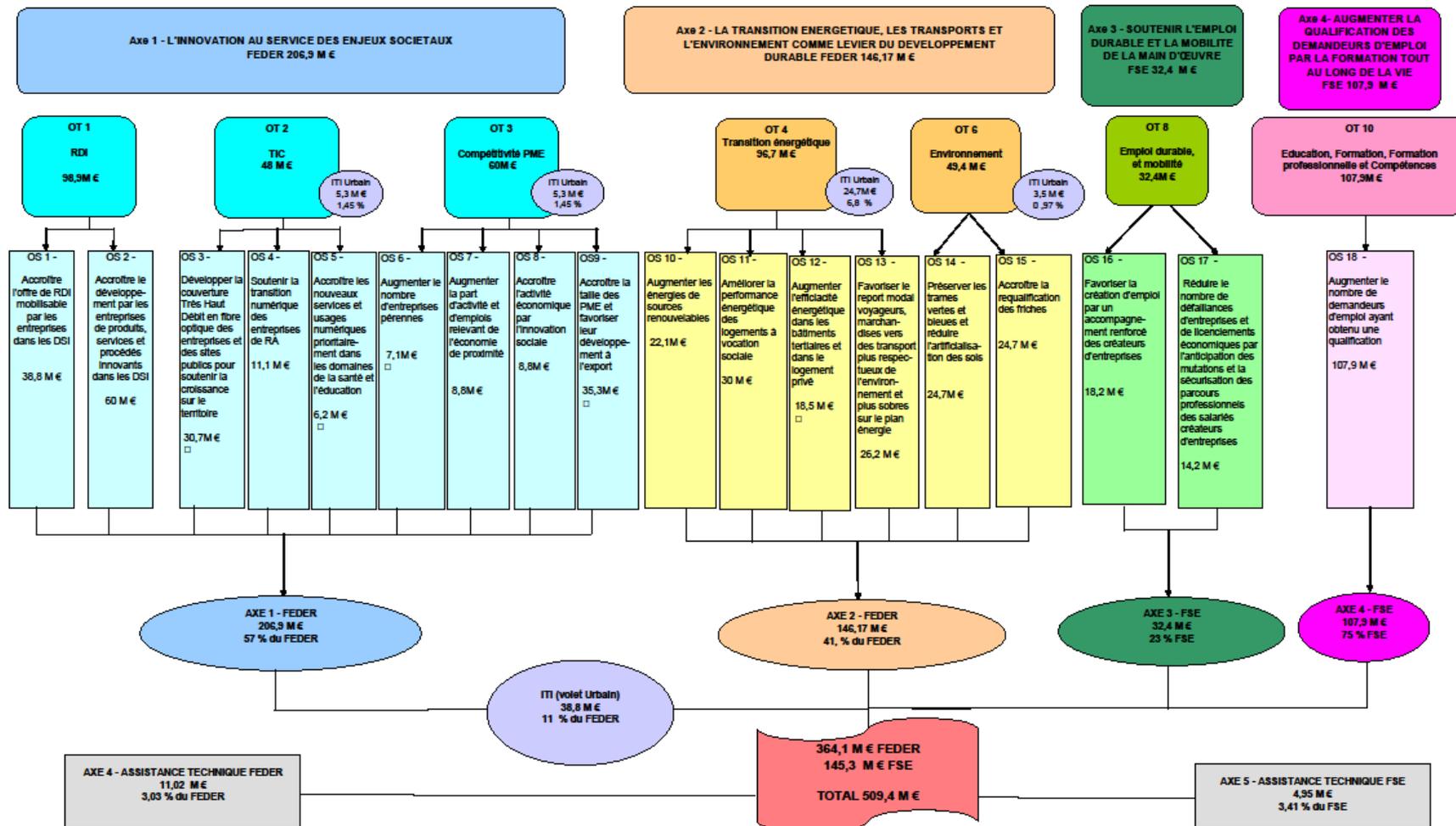
Axe 4
108 M € / FSE

Les champs
d'intervention
du programme





PROJET



Les champs d'intervention du programme

AXE 1- Objectif 1: RDI (99 M €)

Cadrage : la SRI- SI (Stratégie Régionale d'Innovation Spécialisation Intelligente) et les 7 Domaines de Spécialisation Intelligente

Objectif spécifique 1 (OS1): Soutien à l'offre de recherche (*Projets de RD, outils de transfert technologique, ...*)

Objectif spécifique 2 (OS 2): Soutien à la demande de recherche et au développement de l'innovation par les PME (projets de RDI, expérimentation des usages, achat public innovant)



Les champs d'intervention du programme

AXE 1- Objectif 2 : TIC (38 M €) - Infrastructures et Usages.

Objectif spécifique 3: Déploiement de la Fibre très haut débit sur les sites d'intérêt public et les zones d'activité économiques

Objectif spécifique 4: Développement des usages TIC par les PME (développer des compétences numériques en lien avec leur domaine d'activité ; transfert d'usages, accpgnt des TPE PME artisans,...) – cibles : tous types de PME

Objectif spécifique 5: Développement des compétences numériques, soutien au développement de services TIC dans les domaines de la santé, de l'éducation et soutien aux démarches de territoire augmentés



Les champs d'intervention du programme

AXE 1- Objectif thématique 3 – Soutien aux PME (60M€)

3 modes d'intervention : soutien aux têtes de réseau, actions collectives, instruments financiers. **4 objectifs spécifiques**

OS 6: Augmenter le nombre d'entreprises pérennes (création reprise d'entreprises notamment les entreprises innovantes) –

OS 7: Augmenter la part d'activité et d'emploi lié à l'économie de proximité - Soutien à l'économie de proximité dont action spécifique pour le volet urbain



AXE 1- Objectif thématique 3 – Soutien aux PME (60M€)

Les champs d'intervention du programme

OS 8 : Accroître l'activité économique par l'innovation sociale
Structuration des acteurs, soutien aux acteurs de l'ESS, actions collectives innovantes, projets socialement innovants et formes atypiques d'emploi et de travail , outils d'ingénierie financière

OS 9: Accroître la taille des PME et favoriser leur développement à l'export : actions collectives en faveur des entreprises y compris en faveur de leur internationalisation internationalisation, accompagnement des acteurs et ingénierie de projet, instruments financiers pour les PME



Les champs d'intervention du programme

AXE 2- Objectif thématique 4 (97 M€)

OS 10: Développement des Energies de sources renouvelables (démarches territoriales intégrées)

OS 11: Opérations de réhabilitation thermique du logement à vocation sociale – BBC, BBC+

OS 12: Efficacité énergétique des bâtiments tertiaires (facteur 4)- (démarches territoriales intégrées)

OS 13: Soutien au report modal (éco mobilité, report modal fret, inter modalité)



Les champs d'intervention du programme

AXE 2- Objectif thématique 6 (49M€)

OS 14: Mise en œuvre de la Trames Vertes et Bleues (SRCE), en articulation avec FEADER et les programmes interrégionaux

OS 15: Opérations de dépollution des sols (méthodes innovante et à moindre coût)



Les champs d'intervention du programme

Axe 3 -Objectif thématique 8 (FSE) – 32 M€

OS 16: Favoriser la création reprise d'entreprises par un accompagnement renforcé des créateurs (*animation des coordinations régionales, plans d'actions ciblés en faveur des créateurs repreneurs, dont soutien aux initiatives d'entreprenariat social*)

OS 17: Réduire le nombre de défaillances d'entreprises et de licenciements par l'anticipation des mutations et la sécurisation des parcours professionnels (*actions de prévention en direction des entreprises (TPE/PME) menacées et de leurs salariés en emploi*)



Les champs d'intervention du programme

Axe 4- Objectif thématique 10 (FSE) -108M€

OS 18 : Augmenter le nombre de participants qui accèdent à un emploi à l'issue de leur formation (Marché régional de formation qualifiante et certifiante)

Public cible: demandeurs d'emploi



Les champs d'intervention du programme

Un volet territorial: le volet urbain (39M€)

Six agglomérations ayant des quartiers en géographie prioritaire de la Politique de la Ville ont été sélectionnés pour la mise en œuvre d'un Investissement territorial intégré (ITI):

Lyon Métropole; Saint Etienne Métropole; Grenoble Alpes Métropole; Bourg en Bresse Agglomération; Chambéry Métropole; Le Grand Lac – CALB



Point d'étape de l'avancement du PO

En terme de programmation, le Comité régional de programmation interfonds s'est réuni à cinq reprises depuis le lancement du programme et a sélectionné 90 projets. La programmation FEDER et FSE atteint fin octobre 70,4 M€



2. La mise en œuvre du programme

Organisation régionale pour gérer les fonds

-Création d'une nouvelle direction : la DPE.

Elle assure les missions d'autorité de gestion pour le programme FEDER/ FSE et le plan Rhône : pilotage sélection des opérations, instruction des opérations, gestion administrative et financière, archivage.

-**Les directions opérationnelles** donnent un vis d'opportunité, gèrent les contreparties régionales et assurent le suivi du projet



La mise en œuvre du programme

Gouvernance du programme

Des instances règlementaires : le Comité de programmation (avis sur demandes d'aides) et le Comité de suivi (instance partenariale de pilotage des programmes)

Animation territoriale renforcée, par le positionnement des Espaces Rhône Alpes comme portes d'entrée Europe.



La mise en œuvre du programme

Quelle organisation aujourd'hui pour accompagner les porteurs ?

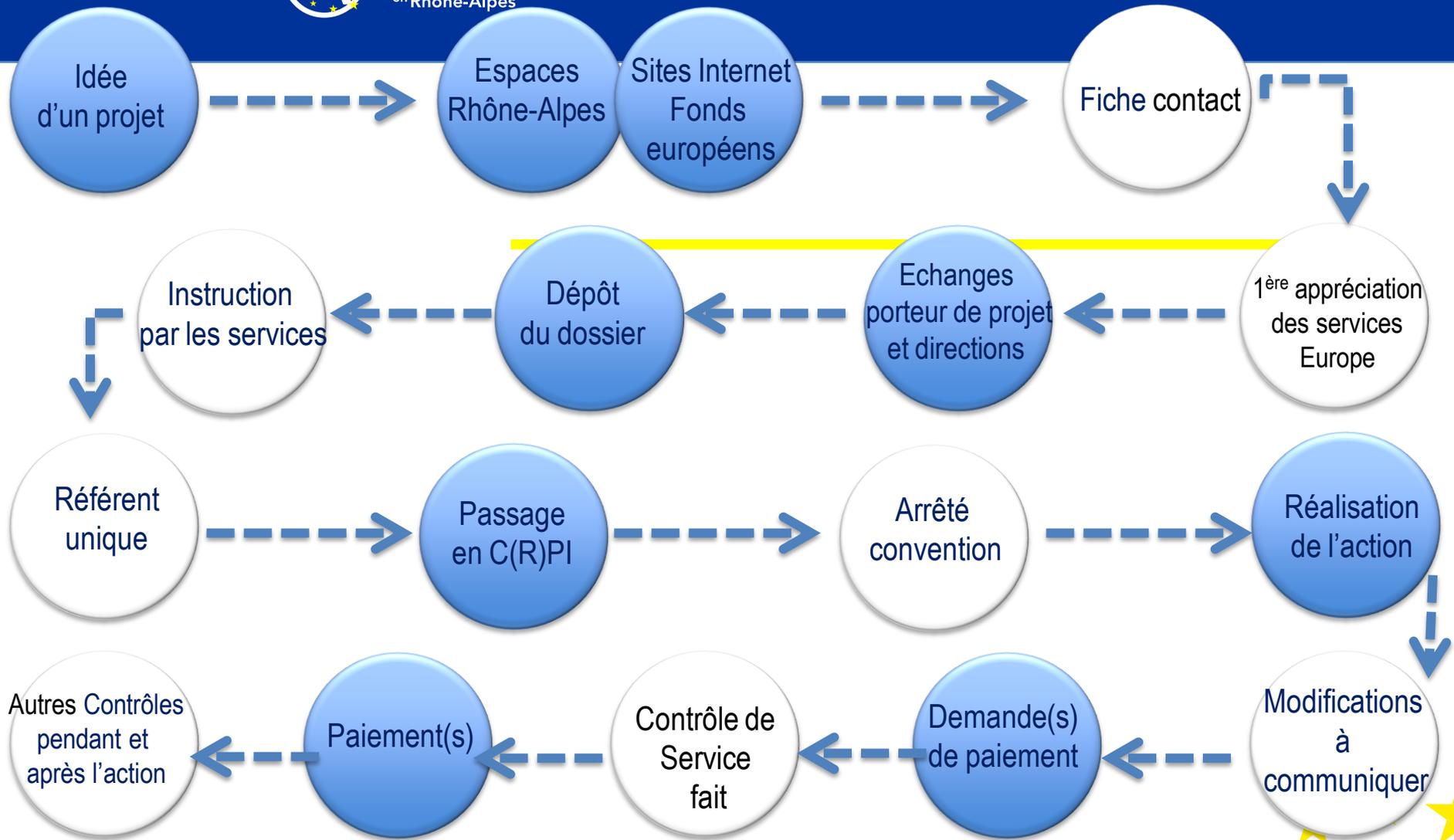
Vous avez un projet ? RDV sur le site Internet www.europe-en-rhonealpes.fr, rubrique « **vous avez un projet?** »

Documents ressources:

Le Programme opérationnel et le Document de Mise en Œuvre (DOMO).

Personnes ressources: la DPE (un référent unique pour toute la vie du dossier); ERA, partenaires (CG...),





**Merci de votre
attention.**

Pour toute information sur les programmes :
www.europe-en-rhonealpes.eu

